

Date: 2 septembre, 2015

## - RAPPEL -

## MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE MARGE POUR LE CONTRAT BAX ET INCIDENCE SUR LE FORMAT DU FICHIER QUOTIDIEN DES EXIGENCES DE MARGE POUR LES CONTRATS À TERME DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Conformément à l'annonce faite dans l'avis aux membres 043-15 par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) au sujet de la date d'effet des modifications visant la méthode de calcul des exigences de marge pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), la Bourse de Montréal tient à rappeler à ses participants agréés et à ses participants agréés étrangers les changements connexes décrits dans la circulaire 032-15 qui sont apportés au fichier des exigences de marge publié tous les jours sur le site de la Division de la réglementation de la Bourse de Montréal.

Dans le but d'encourager les participants, les fournisseurs et les clients à effectuer des tests, la Bourse offre des exemples du nouveau format à l'adresse <a href="http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures margins test">http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures margins test</a> (des mises à jour seront effectuées périodiquement). Veuillez noter qu'à compter du 28 septembre 2015, cette adresse sera désactivée et les participants devront alors se reporter à la page des marges officielle.

La Bourse de Montréal encourage fortement tous les participants à tester conjointement avec leurs fournisseurs le nouveau format de fichier et la nouvelle méthode de calcul de marges.

Merci.

## Centre d'assistance technique

Sans frais: 1-877-588-8489
Téléphone: 514-871-7872
Courriel: samsupport@m-x.ca

